



## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

### en date du 5 septembre 2016

**Présents :** Monsieur Alain CHMIEL, Madame Anne-Marie MICCOLI, Madame Jaclyn MALAVAL, Monsieur Jean-Claude PUECH, Monsieur François GAUDRY, Monsieur André BOIRAL, Madame Françoise MEJEAN, Madame Geneviève ROUSSEAUX, Madame Laurette GELY, Monsieur Roland CARRUELLE, Madame Agnès BADAROUX  
**Réprésentés :** Madame Michèle GRANET par Monsieur Roland CARRUELLE, Madame Elsa NURIS par Madame Agnès BADAROUX, Monsieur Olivier BARTHEZ par Monsieur Alain CHMIEL  
**Absents :** Monsieur Marc PERES

En début de séance, le conseil municipal a autorisé le Maire à ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Validation du type d'assainissement pour la maison de la chasse
- Accueil d'un stagiaire
- Travaux complémentaires de voirie 2016
- Organisation des journées du patrimoine

#### 1) Approbation du RPQS 2015 du SPANC

Le Maire soumet au conseil municipal pour avis le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) annuel 2015 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention,

APPROUVE le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) annuel 2015 du SPANC établi par le syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses

#### 2) Autorisation d'intégration du GAEC de Champerboux au sein de l'ASTAF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Syndicale autorisée de Travaux d'Amélioration Foncière des communes lozériennes (A.S.T.A.F) a élaboré un programme portant sur des travaux d'aménagement pastoraux pour le compte d'un exploitant de la commune, membre de l'ASTAF.

Une partie de ces travaux d'aménagement sont situés sur les biens de section de Sainte Enimie.

Monsieur le maire rappelle que selon l'article L211-6 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est compétent pour délibérer sur l'adhésion à une association syndicale des biens de section de Sainte Enimie.

Monsieur le maire indique que l'exploitant agricole bénéficiaire est responsable du suivi des travaux, il s'acquittera de la cotisation syndicale, et de la quote-part sur les travaux ainsi que tous les frais se rapportant à cet aménagement.

Commune	Section	N°	SUB	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
SAINTE ENIMIE	C	91	A	28 ha 34 a 00 ca	CHON GROND	L
SAINTE ENIMIE	C	91	B	07 ha 24 a 00 ca	CHON GROND	BR
SAINTE ENIMIE	C	97		09 ha 18 a 00 ca	CHON GROND	L
TOTAL				<b>44 ha 76 a 00 ca</b>		

Le Maire propose au conseil municipal de donner son accord sur cette adhésion et de l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette adhésion.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DONNE son accord sur cette adhésion, et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette adhésion.

PRECISE que si des coupes de bois sont effectuées au cours des travaux, la vente sera réalisée au profit de la commune de Sainte Enimie.

### **3) Renouvellement d'une convention SAFER**

Monsieur le Maire donne lecture des dispositions réglementaires concernant l'attribution des terres à vocation agricole et pastorale des biens de section :

#### **Règlement d'attribution**

##### Article 1 : Conditions pour être exploitant agricole attributaire

Les critères retenus par le conseil municipal pour être exploitant agricole sont les suivants :

- remplir les conditions prévues par les articles L.331-2 à L.331-5 du code rural,
- être inscrit à la Mutualité Sociale Agricole en qualité d'exploitant agricole, et au centre de formalités des entreprises (C.F.E)

(En cas de pluriactivité, et dans le souhait de privilégier les exploitants agricoles ayant principalement leur activité dans ce domaines, possibilité d'ajouter l'alinéa suivant :

- répondre aux conditions des alinéas 1, 2, 7 de l'article D 113-20 du code rural.)

Chaque demandeur devra fournir l'ensemble des justificatifs nécessaires.

##### Article 2 : Nature des contrats

Mr le Maire propose qu'il soit renouvelisé une convention de mise à disposition de 6 années maximum, à la SAFER Languedoc-Roussillon, conformément aux dispositions de l'article L142.6 du code rural (à charge pour la SAFER de passer un bail SAFER avec l'agriculteur ayant droit de la section). Ceci à compter du 1er octobre 2016

### Article 3 : Redevance

Le montant du loyer annuel est fixé à 8,50 € l'hectare.

Le versement du loyer sera effectué, dans son intégralité, auprès du receveur municipal, le 31 octobre de chaque année.

Le loyer sera indexé sur l'arrêté préfectoral fixant annuellement l'indice des fermages.

### Allotissement

Lot attribué à Monsieur Julien PARADAN

Commune	Section	N°	SUB	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
SAINTE ENIMIE	C	91	A	28 ha 34 a 00 ca	CHON GROND	L
SAINTE ENIMIE	C	91	B	07 ha 24 a 00 ca	CHON GROND	BR
<b>TOTAL</b>				<b>35 ha 58 a 00 ca</b>		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord sur ce renouvellement de convention et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

### 4) Choix d'une entreprise pour les travaux d'enfouissement de la rue de la Combe

Le Maire informe le conseil municipal du résultat de l'appel d'offre pour l'opération d'enfouissement de la rue de la Combe.

Les entreprises ayant déposé une offre sont:

#### **SLE**

Rubriques de Travaux	part Cme	part ComCom	SLE	part Cme	part ComCom
Travaux Préparatoires	50%	50%	3 340,00 €	1 670,00 €	1 670,00 €
Réseau Eaux Usées	0%	100%	67 822,75 €	- €	67 822,75 €
Réseau Eaux Pluviales	100%	0%	35 396,40 €	35 396,40 €	- €
Réseau Eau Potable	0%	100%	90 907,10 €	- €	90 907,10 €
Réseau Eclairage Public	100%	0%	13 610,00 €	13 610,00 €	- €
Réseau Téléphonique	100%	0%	15 614,00 €	15 614,00 €	- €
Maçonnerie et Divers	75%	25%	7 150,00 €	5 362,50 €	1 787,50 €
<b>Sous Total</b>			<b>233 840,25 €</b>	<b>71 652,90 €</b>	<b>162 187,35 €</b>
SDEE	100%	0%	23 113,27 €	23 113,27 €	- €

<b>Total base</b>			<b>256 953,52 €</b>	<b>94 766,17 €</b>	<b>162 187,35 €</b>
OPT 1	100%	0%	21 291,60 €	21 291,60 €	- €
<b>Total + PSE1</b>			<b>278 245,12 €</b>	<b>116 057,77 €</b>	<b>162 187,35 €</b>
OPT 2	100%	0%	23 554,40 €	23 554,40 €	- €
<b>Total + PSE1+PSE2</b>			<b>301 799,52 €</b>	<b>139 612,17 €</b>	<b>162 187,35 €</b>

## STPL

Rubriques de Travaux	<i>part Cme</i>	part ComCom	<b>STPL</b>	<i>part Cme</i>	part ComCom
Travaux Préparatoires	50%	50%	3 472,00 €	1 736,00 €	1 736,00 €
Réseau Eaux Usées	0%	100%	73 725,03 €	- €	73 725,03 €
Réseau Eaux Pluviales	100%	0%	43 800,44 €	43 800,44 €	- €
Réseau Eau Potable	0%	100%	119 456,70 €	- €	119 456,70 €
Réseau Eclairage Public	100%	0%	32 544,80 €	32 544,80 €	- €
Réseau Téléphonique	100%	0%	30 452,38 €	30 452,38 €	- €
Maçonnerie et Divers	75%	25%	11 016,00 €	8 262,00 €	2 754,00 €
<b>Sous Total</b>			<b>314 467,35 €</b>	<b>116 795,62 €</b>	<b>197 671,73 €</b>
SDEE	100%	0%	21 596,80 €	21 596,80 €	- €
<b>Total base</b>			<b>336 064,15 €</b>	<b>138 392,42 €</b>	<b>197 671,73 €</b>
OPT 1	100%	0%	24 311,00 €	24 311,00 €	- €
<b>Total + PSE1</b>			<b>360 375,15 €</b>	<b>162 703,42 €</b>	<b>197 671,73 €</b>
OPT 2	100%	0%	25 692,15 €	25 692,15 €	- €
<b>Total + PSE1+PSE2</b>			<b>386 067,30 €</b>	<b>188 395,57 €</b>	<b>197 671,73 €</b>

## AB TRAVAUX SERVICES

Rubriques de Travaux	<i>part Cme</i>	part ComCom	<b>ABTS</b>	<i>part Cme</i>	part ComCom
Travaux Préparatoires	50%	50%	27 150,00 €	13 575,00 €	13 575,00 €
Réseau Eaux Usées	0%	100%	65 851,50 €	- €	65 851,50 €
Réseau Eaux Pluviales	100%	0%	31 134,00 €	31 134,00 €	- €
Réseau Eau Potable	0%	100%	82 007,50 €	- €	82 007,50 €
Réseau Eclairage Public	100%	0%	9 305,00 €	9 305,00 €	- €
Réseau Téléphonique	100%	0%	17 080,00 €	17 080,00 €	- €
Maçonnerie et Divers	75%	25%	5 600,00 €	4 200,00 €	1 400,00 €
<b>Sous Total</b>			<b>238 128,00 €</b>	<b>75 294,00 €</b>	<b>162 834,00 €</b>
SDEE	100%	0%	16 179,70 €	16 179,70 €	- €
<b>Total base</b>			<b>254 307,70 €</b>	<b>91 473,70 €</b>	<b>162 834,00 €</b>
OPT 1	100%	0%	17 128,00 €	17 128,00 €	- €
<b>Total + PSE1</b>			<b>271 435,70 €</b>	<b>108 601,70 €</b>	<b>162 834,00 €</b>
OPT 2	100%	0%	18 727,50 €	18 727,50 €	- €
<b>Total + PSE1+PSE2</b>			<b>290 163,20 €</b>	<b>127 329,20 €</b>	<b>162 834,00 €</b>

## INEO

Rubriques de Travaux	part Cme	part ComCom	INEO	part Cme	part ComCom
Travaux Préparatoires	50%	50%	11 593,00 €	5 796,50 €	5 796,50 €
Réseau Eaux Usées	0%	100%	84 950,00 €	- €	84 950,00 €
Réseau Eaux Pluviales	100%	0%	56 725,00 €	56 725,00 €	- €
Réseau Eau Potable	0%	100%	144 965,00 €	- €	144 965,00 €
Réseau Eclairage Public	100%	0%	23 750,00 €	23 750,00 €	- €
Réseau Téléphonique	100%	0%	28 980,00 €	28 980,00 €	- €
Maçonnerie et Divers	75%	25%	24 600,00 €	18 450,00 €	6 150,00 €
<b>Sous Total</b>			<b>375 563,00 €</b>	<b>133 701,50 €</b>	<b>241 861,50 €</b>
SDEE	100%	0%	31 014,00 €	31 014,00 €	- €
<b>Total base</b>			<b>406 577,00 €</b>	<b>164 715,50 €</b>	<b>241 861,50 €</b>
OPT 1	100%	0%	32 315,00 €	32 315,00 €	- €
<b>Total + PSE1</b>			<b>438 892,00 €</b>	<b>197 030,50 €</b>	<b>241 861,50 €</b>
OPT 2	100%	0%	36 095,00 €	36 095,00 €	- €
<b>Total + PSE1+PSE2</b>			<b>474 987,00 €</b>	<b>233 125,50 €</b>	<b>241 861,50 €</b>

Après analyse des offres par le cabinet Mégret, maître d'œuvre de l'opération, l'entreprise AB Travaux Services a déposé l'offre la plus économiquement avantageuse.

Le Maire propose donc au conseil municipal de retenir l'entreprise AB Travaux Services pour le marché de travaux d'enfouissement des réseaux secs de la rue de la Combe d'un montant de 91 473,70 € HT. Le Maire propose également de retenir les deux options correspondant à la création d'un réseau pluvial de la rue descendant de la Halle au blé jusqu'au virage en épingle pour un montant respectif de 17 128,00 € HT et 18 727,50 € HT.

Ainsi, le montant total des travaux s'élève à 127 329,20 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'entreprise AB Travaux Service dans le cadre du groupement de commande pour les travaux d'aménagement et d'enfouissement des réseaux de la rue de la Combe et du Pigeonnier

DECIDE de retenir l'option n°1 pour un montant de 17 128,00 € HT et l'option n°2 pour un montant de 18 727,50 € HT

CHARGE la communauté de communes, coordonnateur du groupement, de signer les pièces du marché ainsi que toutes les pièces afférentes à cette opération

### **5) Renouvellement d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi**

Le Maire propose au conseil municipal de renouveler un poste d'agent d'entretien non titulaire en contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 19 octobre 2016 pour une durée d'un an. La durée hebdomadaire de travail sera fixée à 20h00 et l'agent sera rémunéré au SMIC.

Les missions de l'agent seront :

- Entretien des locaux des bâtiments du site de la Burle
- Entretien des communs des logements

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer le renouvellement de la convention tripartite avec le pôle emploi et l'agent, le contrat de travail ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### **6) Etude de faisabilité pour un aménagement scénographique**

Le Maire expose au conseil municipal la proposition de mission établie par le cabinet Naveceth, sur sa demande, pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour l'aménagement de la salle Poujols, du passage de la Burle et de la salle capitulaire.

Cette étude vise à établir une scénographie des sites patrimoniaux remarquables de Ste Enimie en vérifiant pour chacun d'eux la faisabilité technique, réglementaire et scénographique. L'objectif étant de présenter aux visiteurs une offre culturelle de qualité et attrayante pour le bourg de Sainte Enimie.

La proposition de mission inclut :

- Diagnostics (inclus accessibilité et non compris relevé topo, état des lieux)
- Proposition esquisses (Passage de la Burle, salle Poujols, chapelle Ste Madeleine, salle capitulaire)
- Réunion de travail sur esquisses, retours
- Formalisation de la proposition finale (inclus estimation des travaux par phase)
- Réunion de présentation

Le coût de la prestation s'élève à 6 800,00 € HT soit 8 160,00 € TTC

Le Maire propose au conseil municipal d'approver le montant de cette étude et de retenir le cabinet Naveceth pour sa réalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention,

DECIDE de retenir le cabinet Naveceth pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour l'aménagement de la salle Poujols, du passage de la Burle et de la salle capitulaire.

APPROUVE le montant de l'étude qui s'établit à 6 800,00 € HT soit 8 160,00 € TTC

## **7) Validation du type d'assainissement pour la maison de la chasse**

Le Maire propose au conseil municipal d'étudier les 2 scénarios proposés par le cabinet Mégret pour la création d'un assainissement non collectif à la maison de la chasse au Bac.

Le 1<sup>er</sup> scénario consiste à créer un assainissement par filtre à sable vertical drainé, c'est-à-dire une filière classique comprenant une fosse et un drainage.

Le coût estimé de cet aménagement est de 9 647,00 € HT soit 11 537,81 € TTC

Le 2<sup>ème</sup> scénario comprend la mise en place d'une fosse de stockage étanche. Les utilisateurs devront faire vidanger la cuve dès qu'elle sera pleine.

Le coût estimé est de 4 599,00 € HT soit 5 500,40 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir le 1<sup>er</sup> scénario consistant à créer un assainissement par filtre à sable vertical drainé pour un montant estimé à 9 647,00 € HT soit 11 537,81 € TTC

## **8) Accueil d'un stagiaire**

Le Maire propose de retenir la candidature de Madame Laure CASTEL, étudiante au GRETA de Mende pour la réalisation d'un stage au sein de la mairie de Sainte Enime. La formation prévoit 2 jours de stage par semaine, le jeudi et le vendredi du 15 septembre au 30 novembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de recevoir un stagiaire 2 jours par semaine, le jeudi et le vendredi du 15 septembre au 30 novembre 2016 au sein des services administratifs de la mairie.

## **9) Travaux complémentaires de voirie 2016**

Le Maire indique qu'un devis a été demandé à l'entreprise STPL, attributaire du marché de voirie 2016, pour la réalisation d'une prestation supplémentaire à Saint Chély du Tarn. En effet, un reliquat de subvention de 2015 de la communauté de communes d'un montant de 2 500 € permettrait de financer des travaux de voirie à hauteur de 5 000,00 € HT.

Le devis n'a pas été reçu à ce jour mais le montant estimé par Lozère Ingénierie était de 4098,50 € HT soit 5 164,11 € TTC comprenant les honoraires de Lozère Ingénierie de 204,93 € HT. Le Maire propose donc de valider ces travaux supplémentaires pour obtenir 2500,00 € de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les travaux supplémentaires dans le programme de voirie 2016 correspondant à un montant estimatif de 5 164,11 € TTC

## **10) Organisation des journées du patrimoine**

Madame Agnès BADAROUX et Madame Elsa NURIS proposent d'organiser en partenariat avec les ABPS une demi-journée de découverte le dimanche 18 septembre 2016. Une ballade serait prévue avec une partie découverte de la pierre sèche sur le chemin de Boissets et une partie découverte du patrimoine bâti.

Une convention devra être signée avec l'association ABPS pour couvrir l'intervention de Monsieur Laurent VERGELY, bénévole de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer une convention avec les ABPS pour l'organisation d'une animation lors des journées du patrimoine le 18 septembre 2016

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Le courrier d'une habitante du village est lu par Monsieur le Maire, faisant un état des lieux de la propriété du village de Sainte Enimie, du fleurissement ainsi que des abus de certains commerçants. Le Maire indique au conseil municipal que des débordements ont effectivement été constatés concernant l'occupation du domaine public et le respect de la zone de publicité restreinte durant la saison estivale. Ainsi, il est décidé qu'un commerçant de Sainte Enimie, ayant commis un grand nombre d'abus, se verra interdire l'utilisation du domaine public communal pour la saison 2017.
- Le chemin débutant derrière la chapelle Ste Madeleine et arrivant rue de la Combe devra être nettoyée par l'équipe technique.
- Il est signalé que le container situé dans la descente de la Gravière doit être nettoyé ainsi que les abords du container à verre.
- L'entreprise qui a effectué le débroussaillage sur le causse sera contactée car des endroits n'ont pas été réalisés.
- Suite à un quiproquo concernant des travaux de remise en état des chemins sur la causse de Sauveterre, il est décidé que la facture concernant le chemin de Bousiges serait réglée, à condition que l'entreprise enlève des amas de gravats entreposés par celle-ci au point 24 et à Sauveterre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

**Le Maire,  
Alain CHMIEL**

